



Abus de position dominante Monster.fr ?

Par **drclic**, le **20/04/2007** à **00:08**

Bonjour,
j'ai besoin d'aide !!!

je suis abonné en tant que professionnel au site monster.fr
J'ai droit pour 15000 euros l'année d'aller consulter, télécharger etc ... tous les CVs des candidats inscrit à monster (pour eux c bien entendu gratuit).

Je fais donc un travail de fourmi : je vais chercher un par un (monster ne permet pas d'automatiser le telechargement des CVs) les CVs pour les avoir sur ma machine et les rentrer dans ma base qualifiée.

Nous avons décidé avec des concurrents mais néanmoins amis que l'on se partagerait ce travail.

Ils sont eux aussi abonnés (on n'en profite pas pour ne payer qu'un abonnement).

Nous payons chacun un abonnement mais monster refuse notre collaboration : partager des infos commune (on est tous abonné) que l'on paie. en gros il refuse que l'on optimise les recherches sur leur site. Ils veulent que l'on travaillent mal.

Quelqu'un peut-il m'aider ? est-ce légal ? Vu que nous sommes tous abonnés, que ces infos sont à notre disposition légalement (moyennant finance qui plus est), cela me semble plus qu'abusif ...

Je tiens a disposition pour qui veut bien m'aider les conditions d'utilisation de monster.fr; elles sont tellement larges et peu renseignées que tous leurs clients sont en fraude.

Merci d'avance,

Stéphane.
06 63 20 74 45

Par **jlg_old**, le **21/06/2007** à **10:51**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien votre problème.

Une fois que vous et vos concurrents/partenaires avez extrait les informations sur la BDD de Monster, de quelle façon Monster peut-il s'opposer à leur intégration dans une BDD qui vous est commune ? De quelle façon Monster peut en avoir connaissance ?

Cdt